

ACTION DE FORMATION

| | |
|---|--|
| <p>Intitulé de l'action</p> | <p>CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle) Accompagnant Educatif Petite Enfance par apprentissage (Code RNCP : 28048)</p> |
| <p>Public concerné, nombre</p> | <p>Toute personne, (quel que soit sa nationalité, son statut), de niveau de formation 3 au minimum, répondant aux exigences préalables à l'entrée en formation</p> <p>Accessibilité sans limite d'âge aux personnes en situation de handicap Une référente handicap coordonne les actions pour faciliter l'accès et le maintien des personnes en situation de handicap en formation et en entreprise En fonction des situations il peut s'agir de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une aide humaine et/ou matérielle • Une pédagogie adaptée, des adaptations de parcours • Des aménagements d'épreuve <p>(Réfèrent handicap à contacter : DESSOLIN Catherine)</p> <p>Effectif : minimum 8 stagiaires / maximum 20 stagiaires</p> |
| <p>Prérequis</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Etre titulaire d'un diplôme de niveau 3 minimum (CAP, BEP, ...) • Etre à jour de ses vaccinations |
| <p>Modalités, délai d'accès</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Satisfaire aux prérequis • Entretien de 30 minutes permettant de repérer la motivation, la cohérence du projet professionnel, le financement <p>Entrée en septembre 2024</p> |
| <p>Présentation générale (problématique, intérêt)</p> | <p>Le titulaire du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagne l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages • Prend soin de l'enfant et l'accompagne dans ses activités quotidiennes • Inscrit son action dans le réseau des relations enfants-parents-professionnels de la petite enfance. |

| | |
|---------------------------------------|---|
| <p>Objectifs</p> | <p>La formation vise à qualifier des professionnels de la petite enfance en développant les compétences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conduire des activités d'animation et d'éveil qui contribuent à la socialisation de l'enfant, à son autonomie et à l'acquisition du langage • Conduire des activités de soins du quotidien qui contribuent à répondre aux besoins physiologiques de l'enfant et à assurer sa sécurité physique et affective • Conduire des activités liées à la collaboration avec les parents et les autres professionnels prenant en compte une dimension éthique qui permet un positionnement professionnel adapté |
| <p>Contenu de la formation</p> | <p>Le contenu du diplôme est indiqué par le référentiel propre au CAP AEPE du Ministère de l'Education Nationale et est reconnu par le RNCP (n°28048)</p> <p>3 modules professionnels :</p> <p>EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant (175h)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adopter une posture professionnelle adaptée • Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages • Identifier le cadre de son intervention • Assurer l'hygiène corporelle • Prendre en compte la prévention, la sécurité et la santé de l'enfant <p>EP2 : Exercer son activité en accueil collectif (125 h)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'entretien du cadre de vie • Faire partie d'une équipe dans la relation à l'enfant • Devenir un appui pédagogique <p>EP3 : Exercer son activité en accueil individuel (80 h)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaborer des repas • Organiser son action <p>1 module d'enseignement général obligatoire : PSE : prévention santé environnement (40h)</p> <p>Formation Sauveteur Secourisme du Travail (SST)</p> |
| <p>Modalités pédagogiques</p> | <p>Moyens pédagogiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pédagogie de l'alternance des MFR, exercices, capitalisation de l'expérience professionnelle, jeux de rôles, exposés, film, vidéo...), plan d'étude, mise en commun, exploitation de l'expérience en entreprise, ... • Visites en entreprises et interventions de professionnels ; • Mises en situation professionnelle dans différentes structures ; • Supports pédagogiques ; • Matériel de vidéo projection ; • Salles ; ... <p>Modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentiel, • Expérientiel (période en milieu professionnel) |

| | |
|---|--|
| <p>Compétences / Capacités professionnelles visées</p> | <p>Les compétences s’articulent autour de compétences communes aux différents contextes d’exercice professionnel et de compétences spécifiques à chaque contexte :</p> <p>Compétences communes aux différents contextes d’exercice professionnel:</p> <p>Compétences communes transversales:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recueillir les informations, s’informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte • -Adopter une posture professionnelle adaptée • Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l’enfant • -Coopérer avec l’ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d’adaptation et de continuité de l’accompagnement • Organiser son action <p>Compétences communes de réalisation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre les conditions favorables à l’activité libre et à l’expérimentation dans un contexte donné • Mettre en œuvre des activités d’éveil en tenant compte de la singularité de l’enfant • Réaliser les soins du quotidien et accompagner l’enfant dans ses apprentissages • Appliquer les protocoles liés à la santé de l’enfant <p>Compétences spécifiques aux secteurs d’activité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant • Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle • Négocier le cadre de l’accueil • Assurer les opérations d’entretien du logement et des espaces réservés à l’enfant • Elaborer des repas |
| <p>Modalité d’acquisition de la certification</p> | <p>Epreuves ponctuelles terminales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • EP1 – Accompagner le développement du jeune enfant : épreuve orale, durée 25 minutes, coefficient 6 • EP2 – Exercer son activité en accueil collectif : épreuve écrite, durée 1h30, coefficient 4 • EP3 – Exercer son activité en accueil individuel : épreuve orale, durée 25 minutes avec un temps de préparation d’1h30, coefficient 4 • PSE – prévention santé environnement : épreuve écrite, durée 1h, coefficient 1 (sauf pour les titulaires de CAP, BEP, Bac Pro) <p>Validation de la formation : Attestation de formation</p> <p>Aide à l’inscription à l’examen ayant lieu au mois de mai/juin 2025.</p> |
| <p>Durée & Dates</p> | <p>Dates :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation théorique et pratique : du 02 septembre 2024 au 14 mai 2025 • Date maximum de fin des épreuves d’examen : 20 juin 2025 <p>Durée : 9 mois de formation dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Centre de formation : 420 heures • Entreprise : 1225 heures: <ul style="list-style-type: none"> ○ auprès des enfants de 0 à 3 ans ○ auprès des enfants de 3 à 6 ans (crèche, MAM, Domicile d’une assistante maternelle, école maternelle, accueil collectif de mineurs, ...) |

| | |
|--|--|
| <p>Lieu</p> | <p>Maison Familiale Rurale/CFA Allée Faustin Potain 71800 LA CLAYETTE</p> |
| <p>Coût par participant</p> | <p>Frais d'inscription : 107,00 €</p> <p>Frais de formation : 6467,00€</p> <p>Gratuit pour l'apprenti(e)</p> <p>Possibilité de prise en charge suivant le secteur de la structure d'accueil de l'apprenti (e):</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les employeurs du secteur privé : Prise en charge par l'OPCO selon barème défini par chaque branche • Pour les employeurs du secteur public : <ul style="list-style-type: none"> ○ Fonction publique territoriale : Prise en charge à 100 % par le CNFPT (5250 €) ○ Fonction publique d'Etat : Prise en charge à 100% par l'employeur |
| <p>Responsable de l'action</p> | <p>DESSOLIN Catherine Tél : 03. 85 28 07 07 Mail : catherine.dessolin@mfr.asso.fr</p> |
| <p>Formateurs, animateurs et intervenants</p> | <p>Formateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ BRAMARD Evelyne ○ TELUOB Cindy ○ MICHELET Florian |
| <p>Suivi de l'action</p> | <p>Le suivi en centre de formation est réalisé par l'intermédiaire d'une feuille d'émargement hebdomadaire signée par le stagiaire et le formateur.</p> <p>Le suivi en stage est réalisé à l'aide d'une feuille d'émargement individuelle hebdomadaire signée par l'entreprise.</p> <p>Un récapitulatif mensuel est réalisé notamment pour la rémunération des stagiaires. Les absences sont signalées de façon régulière aux financeurs.</p> |
| <p>Evaluation de l'action</p> | <p>Un premier bilan oral et écrit est réalisé à chaque fin de séquence au centre de formation afin de pouvoir mesurer la satisfaction des stagiaires.</p> <p>Un bilan intermédiaire est conduit au milieu de parcours.</p> <p>A la fin de la formation, différents bilans sont organisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Bilan oral collectif ○ Bilan oral individuel ○ Bilan écrit individuel <p>A l'issue de la formation (6 mois et 12 mois) des enquêtes sont réalisées auprès des stagiaires par téléphone ou mail.</p> <p>Une enquête d'insertion est adressée aux stagiaires sortis 2 ans après la fin du parcours de formation.</p> <p>Taux d'obtention de la certification : promotion 2022/2023 : 84 % Taux de rupture : 0% Taux de satisfaction : 90%</p> |

Passerelles et débouchés possibles

Débouchés

Le titulaire du C.A.P Accompagnant éducatif petite enfance est un professionnel de l'accueil et de la garde des enfants de moins de 6 ans. Il peut exercer son activité professionnelle :

- En établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : auxiliaire petite enfance, Agent social, ...
- En école maternelle : ATSEM, Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant
- En accueil collectif de mineurs (ACM) : Adjoint / Agent d'animation
- A son domicile : assistant maternel
- En maison d'assistants maternels (MAM) : assistant maternel
- Au domicile des parents : employé à domicile, Employé familial auprès d'enfant

(Code ROME : K1303 : Assistance auprès d'enfants)

Poursuite d'études :

Le CAP Accompagnant éducatif petite enfance s'inscrit comme premier niveau d'un parcours de formation et/ou de qualification dans les secteurs sanitaire et social, médico-social. Il permet l'accès, sous certaines conditions, aux formations :

- Bac pro Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP)
- Bac pro Services aux personnes et aux territoires (SAPAT)
- BPJEPS Spécialité Animateur Mention Animation Sociale
- Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (AES)
- Diplôme d'Etat d'aide-soignant
- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture



Allée Faustin Potain – 71800 LA CLAYETTE

Tél. 03.85.28.07.07 E-mail mfr.la-clayette@mfr.asso.fr

<https://www.facebook.com/mfrlaclayette/> Site internet: <http://mfr-la-clayette.com>

Code NAF 85-32Z – N°INSEE SIRET 778 572 404 000 29

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 26 71 00 271 71 auprès du préfet de région de Bourgogne Franche Comté

LES DISPENSES D'ÉPREUVES

Arrêté du 29 mars 2019 modifiant l'arrêté du 22 août 2018 modifiant l'arrêté du 22 février 2017 portant création de la spécialité 'accompagnant éducatif petite enfance » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance.

| Épreuves du CAP AEPE | EP1 Accompagner le développement | EP2 Exercer son activité en accueil collectif | EP3 Exercer son activité en accueil individuel |
|---|--|--|---|
| Certificat de professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (CP JEPS) mention « animateur d'activités et la vie quotidienne » (Ministère des sports) | | Dispense | |
| Titre Assistant(e) de vie aux familles (Ministère de l'emploi) | Dispense | | Dispense |
| Brevet d'études professionnelles agricoles Services aux personnes (Ministère de l'agriculture et alimentation) | Dispense | | Dispense |
| CAP Services aux personnes et vente en espace rural (Ministère de l'agriculture et alimentation) | Allègement | | Dispense |
| BEP Accompagnement, soins et services à la personne (Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse) | Dispense | Dispense | |
| Mention complémentaire Aide à domicile (Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse) | | | Dispense |